

ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F. TAJAN



fidh

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

RÉVÉLATIONS

VENTE AU PROFIT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME

PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009 - 18 H



ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

fidh
Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme

RÉVÉLATIONS

VENTE AU PROFIT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME

PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT
VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009 - 18 H



ARTCURIAL
BIRESIT - POLIGNAN - F. TALAN
maison de vente
auction house

ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

RÉVÉLATIONS

VENTE AU PROFIT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME

PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT

7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES - 75008 PARIS

Pour tout renseignement concernant la vente

Cyril Pigot, +33 (0) 1 42 99 16 51

Téléphone pendant l'exposition

+33 (0) 1 42 99 16 56

COMMISSAIRE PRISEUR

François Tajan

ORDRE D'ACHAT, ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

Marianne Balse, +33 (0) 1 42 99 20 51

bids@arcurlial.com

COMPTABILITÉ DES VENTES

Nicole Frerejean, +33 (0) 1 42 99 20 45

nfrerejean@arcurlial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES

Jeudi 12 novembre, 11 h - 19 h

Vendredi 13 novembre, 11 h - 18 h

VENTE

Vendredi 13 novembre 2009 - 18 h

CATALOGUE VISIBLE SUR INTERNET

www.artcurial.com

VENTE N° 01732



La FIDH est une organisation non-gouvernementale qui agit **concrètement** pour le respect de tous les droits énoncés dans la **Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948**.

Créée en 1922, la FIDH est la **plus ancienne organisation internationale généraliste de défense des droits de l'Homme**.

La FIDH regroupe **155 organisations nationales de défense des droits humains** sur tous les continents. À travers ses ligues, **la FIDH est ainsi présente dans plus de 100 pays**.

La FIDH coordonne et soutient les actions de ses ligues et leur apporte un relais au niveau international, auprès des Nations unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et d'autres instances intergouvernementales.

Grâce au réseau que constitue ses ligues membres, la FIDH surveille l'état des droits humains, établit avec rigueur les cas de violations et alerte la communauté internationale.

La FIDH est **non partisane, non confessionnelle et indépendante** de tout gouvernement.

RÉVÉLATIONS: il y a quelque chose de magique dans ce mot, avec sa part d'alchimie, de grâce, et de mystère. Toutes celles et ceux qui ont un jour eu le privilège et la chance de voir surgir et se dessiner, au fond d'un bac de laboratoire, une expression, une silhouette, même fugace, vouent à cet instant unique un sentiment très particulier. Comme si le secret conservé sur la pellicule argentée acceptait enfin de se dévoiler, avec ses flous et ses contrastes, ses dits et non-dits...

Plus que de simples tirages, ce sont ainsi trente-quatre de ces secrets que nous vous proposons ici de découvrir et d'acquérir. Trente-quatre photographies sur le thème de la femme, offertes à la FIDH, à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption d'un texte fondamental pour la promotion et le respect des droits des femmes dans le monde. Sensibles – par définition – à ce thème, les artistes ont pour cette occasion accepté de partager avec vous cette part de mystère qui leur a ainsi été révélée un jour, comme autant de moments d'intimité capturés entre ces artistes et leurs sources d'inspiration.

Merci à eux pour leur talent, leur générosité et leur engagement.

Souhayr Belhassen
Présidente de la FIDH

MERCI À : Maître François Tajan, Cyril Pigot, Emmanuel Bérard et les collaborateurs d'Artcurial Briest - Poulain - F. Tajan, la Fnac, Le Figaro Magazine, la Galerie Le Figaro, la Galerie Musée des arts derniers, le Nouvel observateur, Sébastien d'Assigny, Marie-Christine Barrault, Vanessa Bruno, François Deletraz, Jean-Baptiste Dumont, Olivier Gluzman, Karim Lahidji, Caroline Laurent Simon, Philippine Leroy Beaulieu, Fabienne Martin, Denis Olivennes, Guy Sitbon, SEGO et tous les photographes sans qui cette vente n'aurait jamais pu avoir lieu.

01 ABBAS

02 YANN ARTHUS-BERTRAND

03 JANE EVELYN ATWOOD

04 KATE BARRY

05 LUIS BASTO

06 SARAH CARON

07 BARBARA D'ALLESSANDRI

08 OLIVIER DASSAULT

09 DOMINIQUE DE VIGUERIE

10 PIERRE-YVES GINET

11 STEPHAN GLADIEU

12 THOMAS GOISQUE

13 JEAN-PAUL GOUDE

14 DEREK HUDSON

15 DOMINIQUE ISSERMANN

16 CEDRIC KLAPISCH

17 KARL LAGERFELD

18 SYLVIE LANCRENON

19 JEAN-BAPTISTE MONDINO

20 SARAH MOON

21 YAN MORVAN

22 MARIE-PAULE NEGRE

23 JACQUES PEREZ

24 REZA

25 BETTINA RHEIMS

26 MARC RIBOUD

27 MARIANNE ROSENSTIEHL

28 SEBASTIÃO SALGADO

29 MALICK SIDIBE

30 CHRISTINE SPENGLER

31 PHILIPPE STARCK

32 JEAN-MICHEL VOGÉ

33 PATRICK ZACHMANN

34 GILLES-MARIE ZIMMERMANN



01

ABBAS

Mariée Afghane.
1992.

50 X 60 cm

Estimation: 1 800 €



02

YANN ARTHUS-BERTRAND

Femmes portant des seaux
en pays dogon près de Bandiagara,
Mali (14°20' N - 3°37' O).

75 x 111,8 cm

Estimation: 1 500 €



03

JANE EVELYN ATWOOD

Le sauna de la prison.
Colonie de travail pour délinquantes
Juvéniles de Ryazan (Russie, Ex-URRSS),
1990.

30 x 40 cm

Estimation: 2500 €



04

KATE BARRY

Cette photo de membres de l'association «Ni putes ni soumises» a été improvisée en 2002, pour mettre un visage sur ces femmes qui ont lancé une marche à travers la France afin de dénoncer les souffrances sexistes qu'elles subissaient quotidiennement ; ne pas oublier que la lutte pour l'égalité des droits des femmes était toujours d'une cinglante actualité en France.

28 x 35 cm

Estimation: 1000 €

05

LUIS BASTO

Maputo street, 2005.

50 X 70 cm

Estimation: 700 €



06

SARAH CARON

La fiancée pakistanaise,
extraite de série Talibanistan 2009.

53 x 80 cm

Estimation: 500 €





07

BARBARA D'ALLESSANDRI

Chiara Mastroianni.

Extrait du livre «RIRES». 2007.

70 x 70 cm avec une marge de 7cm

Estimation : 700 €

08

OLIVIER DASSAULT

The right way. Impression digigraphique sur papier d'Art par encrage de pigments minéraux. Encadrée par une caisse américaine en bois noir mat.

Signé et numéroté 1/8.

50 X 80 cm

Estimation : 1 500 €



09

DOMINIQUE DE VIGUERIE

Fillette à Qalat, dans le sud de l'Afghanistan, 2004

60 X 80 cm

Estimation : 400 €





10

PIERRE-YVES GINET

Marche des femmes des quartiers pour l'égalité et contre les ghettos pour l'égalité et contre les ghettos. Arrivée des «marcheuses» de Ni Putes Ni Soumises à la Maison de quartier de Villeneuve, avant leur conférence-débat du soir. 2003. Extrait du livre «Femmes en résistance», Ed. Verlhac. 80 x 56 cm

Estimation : 500 €



11

STEPHAN GLADIEU

La Piscine. Académie de Kamuzu, Malawi, 2006. 60 x 60 cm

Estimation : 1 000 €

12

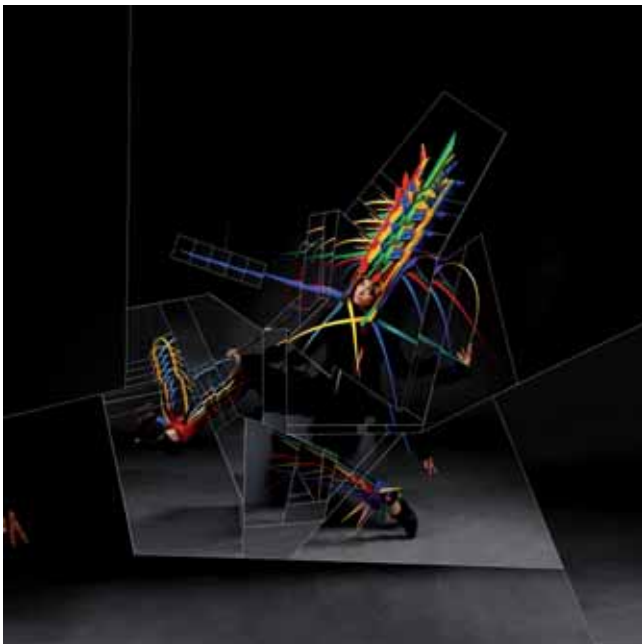
THOMAS GOISQUE

Femme des Marais, Irak, 2004.

60 X 80 cm

Estimation: 1 000 €





13

JEAN-PAUL GOUDE

Björk par Jean-Paul Goude.

2007.

80 x 80 cm

Estimation : 1 500 €



14

DEREK HUDSON

Vue sur le détroit, Tanger.

60 x 80 cm

Estimation : 1 500 €



15

DOMINIQUE ISSERMANN

Susan Hauser pour PARCO, 1985.
65 x 65 cm

Estimation: 10 000 €



16

CEDRIC KLAPISCH

Pas si heureuse à Passy.
Pour Madame Figaro.
60 X 80 cm

Estimation: 1 200 €



17

KARL LAGERFELD

La Concorde.
50 X 60 cm

Estimation: 4 000 €

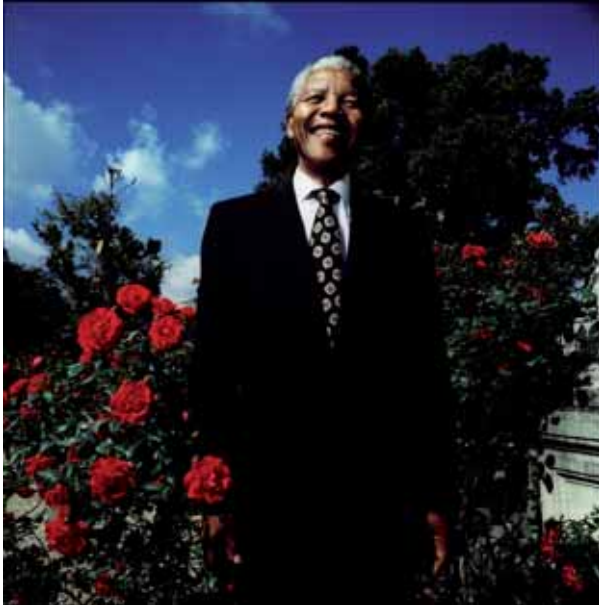


18

SYLVIE LANCRENON

Emmanuelle Béart.
Ile Maurice.
60 X 80 cm

Estimation: 2 000 €



19

JEAN-BAPTISTE MONDINO

Free at last.
80 x 80 cm

Estimation: 1 500 €



20

SARAH MOON

Colline, numérotée 4/20.
29,7 x 39,2 cm

Estimation: 2 000 €



21

YAN MORVAN

Suicide.

Photo issue d'une série de quatre images réalisées sur plan film 10 x 12,5 cm pendant un reportage au squat de la rue Didot (Paris XIV^e). 1994.
50 X 60 cm

Estimation : 1 000 €



22

MARIE-PAULE NEGRE

Beauty parlor.
Lahore au Pakistan.
50 x 60 cm

Estimation : 1 000 €



23

JACQUES PEREZ

La Dame au Lion.
Tunis-Ramadan, 1972.
50 X 60 cm

Estimation : 500 €



24

REZA

Sans voix, Sans regard.

Afghanistan, ville de Faryab, 1990.

Au début des années 80, les Soviétiques ont imaginé une campagne d'affichage pour la paix.

Dix ans plus tard, cette affiche a été revisitée...

60 X 80 cm

Estimation: 1 000 €



25

BETTINA RHEIMS

Autoportrait de Valéria Golino par moi-même. Los Angeles, 1991. N°4/15.

50,5 x 60,5 cm

Estimation: 8 000 €

26

MARC RIBOUD

Gong Li pendant le tournage
d'un film de Zhang Yimou.
Chine, 1993.
40 x 60 cm

Estimation: 2 000 €





27

MARIANE ROSENSTIEHL

Le cri.
Juliette Binoche, Paris, 2007.
60 X 80 cm

Estimation: 1 800 €



28

SEBASTIAO SALGADO

Indiens Marubos de Maronal,
État d'Amazonas, Brésil, 1998.
40 X 50 cm

Estimation: 3 000 €



29

MALICK SIDIBE

Les deux amies. 1977

60 X 80 cm

Estimation: 1 500 €



30

CHRISTINE SPENGLER

La douleur.

Tirage limité à 3 exemplaires.

50 x 70 cm

Estimation: 2 000 €



31

PHILIPPE STARCK

1/3 Dit. 2/3 Non Dit.
2007
50 x 60 cm

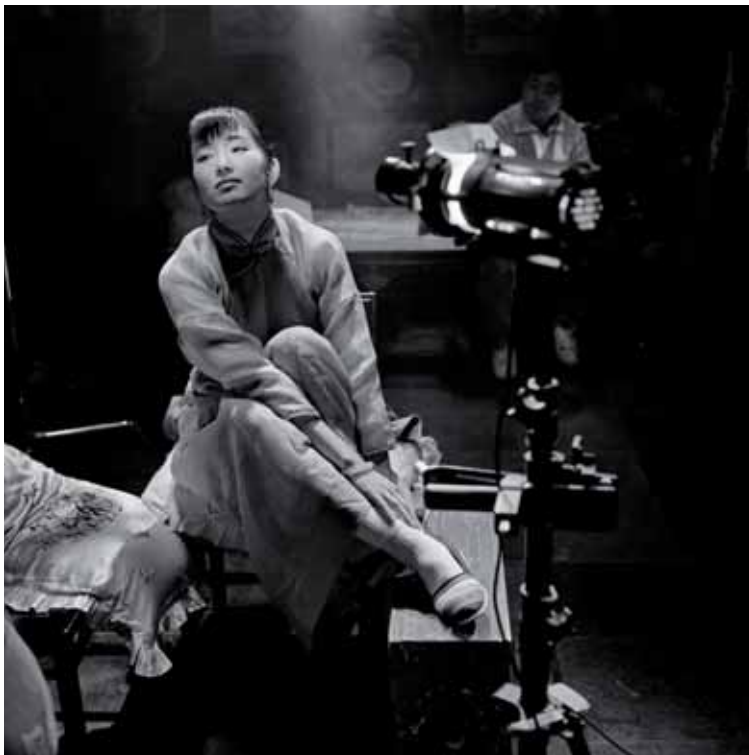
Estimation: 1 000 €

32

JEAN-MICHEL VOGÉ

Noire et Blanche.
Ethiopie, 1998.
100 x 75 cm

Estimation: 1 000 €



33

PATRICK ZACHMANN

Gong Li, sur un tournage du réalisateur
Cheng Kaige, à Suzhou. Chine, 1995.

50 x 50 cm

Estimation: 1 500 €



34

GILLES-MARIE ZIMMERMANN

Marianne James nue.

100 x 75 cm

Estimation: 3 000 €

RÉVÉLATIONS

VENTE AU PROFIT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME



FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France

Tél: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80

www.fidh.org



MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES HÔTEL MARCEL DASSAULT

7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris
+33 (0) 1 42 99 20 20
contact@artcurial.com
www.artcurial.com
SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

ADMINISTRATION ET GESTION

Direction

Nicolas Orłowski

Secrétaire général

Axelle Givaudan

Relation clients
Marie Sanna-Légrand
+33 (0)1 42 99 20 33

Marketing, Communication et Activités Culturelles

Emmanuel Berard
+ 33 (0)1 42 99 20 42

Abonnements catalogues

Géraldine de Mortemart, +33 (0)1 42 99 20 43

Direction comptable et administrative

Joséphine Dubois
+33 (0)1 42 99 16 26

Gestion

Isabelle Chênais
+33 (0)1 42 99 20 27

Ordres d'achat, enchères par téléphone

Marianne Balse
+33 (0)1 42 99 20 51

Comptabilité des ventes

Sandrine Abdelli
+33 (0)1 42 99 20 06
Jacqueline Appriou
+33 (0)1 42 99 20 44
Marion Carteirac
+33 (0)1 42 99 20 44
Nicole Frerejean
+33 (0)1 42 99 20 45

Comptabilité générale

Marion Bégat
+33 (0)1 42 99 16 36
Virginie Boisseau
+33 (0)1 42 99 20 29
Mouna Sekour
+33 (0)1 42 99 20 50

Gestion des stocks

Stock - Hôtel Marcel Dassault :
Vincent Mauriol, Lal Sellhanadi
+33 (0)1 42 99 20 46
Stock - Ponthieu :
Claud Pereira
+33 (0)1 42 25 64 70
Stock - Gennevilliers :
Philippe Da Silva
+33 (0)6 31 57 51 63

Transport et douane

Géraldine Papin
+33 (0)1 42 99 16 57

CONSEILLER SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Serge Lemoine

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

Francis Briest, François Tajan, Hervé Poulain,
Isabelle Boudot de La Motte, Isabelle Bresset
Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux, Matthieu
Fournier

AFFILIÉ A

«International Auctioneers»



MAISONS DE VENTES ASSOCIÉES

ARTCURIAL

TOULOUSE - JACQUES RIVET

Jacques Rivet, Président, commissaire-priseur
contact : Valérie Vedovato
8, rue Fermat, 31000 Toulouse
+33 (0)5 62 88 65 66, j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL DEAUVILLE

James Fattori, commissaire-priseur
32, avenue Hocquart de Turtot, 14800 Deauville
+33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

CONTACT CÔTE D'AZUR ET MONACO

Éléonore Latté

+33 (0)6 65 26 03 39

ARTCURIAL HOLDING SA

Président Directeur Général

Nicolas Orłowski

Vice Président

Francis Briest

Membres du conseil

Nicole Dassault, Michel Pastor,
Francis Briest, Guillaume Dard, Daniel Janicot,
Hervé Poulain, Daniel Janicot

Comité de développement

Président : Laurent Dassault

Membres :

S.A. la princesse Zahra Aga Khan,
Francis Briest, Guillaume Dard, Daniel Janicot,
Serge Lemoine, Delphine Pastor, Michel Pastor,
Bruno Pavlovsky, Hervé Poulain, François Tajan

HÔTEL MARCEL DASSAULT

Comité culturel et membres d'honneur :

Pierre Assouline, Laurent Dassault,
Francis Briest, Léonard Gianadda,
Hervé Poulain, Daniel Janicot, Yves Rouart,
Nathalie Zaquin-Boulakia

DÉPARTEMENTS D'ART

ART MODERNE

Violaïne de La Brosse-Ferrand

directeur associé, +33 (0)1 42 99 20 32

Bruno Jaubert, spécialiste

+33 (0)1 42 99 20 35

Nadine Nieszawer, consultant pour les œuvres de

l'École de Paris, 1905-1939

contacts : Tatiana Ruiz Sanz

+33 (0)1 42 99 20 34

Jessica Cavalero

+33 (0)1 42 99 20 08

Priscilla Spitzer, catalogueur

+33 (0)1 42 99 20 65

Constance Boscher

recherche et authentification

+33 (0)1 42 99 20 37

ÉCOLES ÉTRANGÈRES DE LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

Olivier Berman, spécialiste

+33 (0)1 42 99 20 67

contact : Tatiana Ruiz Sanz

+33 (0)1 42 99 20 34

ART CONTEMPORAIN

Martin Guesnet, directeur associé

+33 (0)1 42 99 20 31

Hugues Sébilleau, Arnaud Oliveux, spécialistes

+33 (0)1 42 99 16 35 / 28

Gioia Sardagna Ferrari, spécialiste Italie

+33 (0)1 42 99 20 36

contacts : Sophie Cariguel

+33 (0)1 42 99 20 04

Véronique-Alexandrine Hussain

+33 (0)1 42 99 16 13

Florence Latieule, catalogueur

+33 (0)1 42 99 20 38

PHOTOGRAPHIE

contact : Cyril Pigot

+33 (0)1 42 99 16 56

ART TRIBAL

Bernard de Grunne, expert

contact : Florence Latieule

+33 (0)1 42 99 20 38

ESTAMPES, LIVRES ILLUSTRÉS ET MULTIPLES

Isabelle Milsztejn, spécialiste

+33 (0)1 42 99 20 25

contact : Alexandra Cozon

+33 (0)1 42 99 20 52

LIVRES ET MANUSCRITS

Olivier Devers, spécialiste livres modernes

+33 (0)1 42 99 16 12

contact : Benoît Puttemans, spécialiste junior

+33 (0)1 42 99 16 49

BIJOUX

Ardavan Ghavami, consultant international

+33 (0)1 42 99 16 30

Thierry Stetten, expert

Julie Valade, spécialiste

+33 (0)1 42 99 16 41

contact : Alexandra Cozon

+33 (0)1 42 99 20 58

MONTRES

Romain Réa, expert

contact : Julie Valade

+33 (0)1 42 99 16 41

CURIOSITÉS, CÉRAMIQUES ET HAUTE ÉPOQUE

Robert Montagut, expert

contact : Isabelle Boudot de La Motte

+33 (0)1 42 99 20 12

ARCHÉOLOGIE

Daniel Lebourrier, expert

contact : Sophie Peyrache

+33 (0)1 42 99 20 41

SOUVENIRS HISTORIQUES ET ARMES ANCIENNES

Bernard Bruel, expert

contact : Sophie Peyrache

+33 (0)1 42 99 20 41

MOBILIER, OBJETS D'ART DU XVIII^e ET XIX^e SIÈCLE

Isabelle Bresset, spécialiste

Céramiques : Georges et Louis Lefebvre, experts

Mobilier et Objets d'Art :

Roland de L'Espée, Marie de La Chevadière, experts

Orfèvrerie : Cabinet Déchaut-Stetten, expert

contact : Sophie Peyrache

+33 (0)1 42 99 20 41

TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS ET DU XIX^e SIÈCLE

Dessins anciens : Bruno et Patrick de Bayser, experts

Estampes anciennes : Alexandre Cahen, expert

Sculptures : Alexandre Lacroix, expert

Tableaux anciens :

Gérard Auguier, Cabinet Turquin, experts

contact : Matthieu Fournier, spécialiste

+33 (0)1 42 99 20 26

TABLEAUX ORIENTALISTES

Olivier Berman, spécialiste

+33 (0)1 42 99 20 67

ART D'ASIE

Thierry Portier, expert

contact : Sophie Peyrache

+33 (0)1 42 99 20 41

ART DÉCO

Félix Marcilhac, expert

contacts : Sabrina Dolla, spécialiste junior

+33 (0)1 42 99 16 40

Harold Wilmotte

+33 (0)1 42 99 16 24

Cécile Tajan, recherche et documentation

+33 (0)1 42 99 16 40

DESIGN

Fabien Naudan, directeur associé

+33 (0)1 42 99 20 19

Harold Wilmotte, spécialiste junior

+33 (0)1 42 99 16 24

contact : Alma Barthélémy

+33 (0)1 42 99 20 48

AUTOMOBILES DE COLLECTION

François Melcion, spécialiste

+33 (0)1 42 99 16 31

Marc Souvrain, expert

+33 (0)1 42 99 16 37

Frédéric Støsser, consultant

+33 (0)1 42 99 16 38

Wilfrid Leroy-Prost, spécialiste junior

+33 (0)1 42 99 16 32

contact : Romain Clertan

+33 (0)1 42 99 20 56

AUTOMOBILIA

Gérard Prévot, expert

+33 (0)6 75 37 54 59

contact : Romain Clertan

+33 (0)1 42 99 20 56

VINS ET ALCOOLS

Laurie Matheson, Luc Dabadie, experts

+33 (0)1 42 99 16 33 / 34

vins@artcurial.com

contact : Lucas Hureau

+33 (0)1 42 99 20 11

BANDES DESSINÉES

Éric Leroy, expert

+33 (0)1 42 99 20 17

contact : Lucas Hureau

+33 (0)1 42 99 20 17

HERMÈS VINTAGE

Cyril Pigot, spécialiste

+33 (0)1 42 99 16 56

VENTES GÉNÉRALISTES

Isabelle Boudot de La Motte, spécialiste

+33 (0)1 42 99 20 12

contacts : Juliette Leroy

+33 (0)1 42 99 20 16

Élisabeth Telliez

+33 (0)1 42 99 16 59

DÉPARTEMENT INVENTAIRES

Stéphane Aubert, spécialiste

+33 (0)1 42 99 20 14

Jean Chevallier, consultant

contact : Éléonore Latté

+33 (0)1 42 99 16 55

HISTORIENNE DE L'ART

Marie-Caroline Sainsaulieu

Tous les emails des collaborateurs
d'ARTCURIAL Briest - Poulain - F.Tajan,
s'écrivent comme suit :
initiale du prénom et nom @artcurial.com,
par exemple :
vdelabrosseferrand@artcurial.com

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 - Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 - La vente

a) En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

A toutes fins utiles, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** aura acceptés.

Si **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

En cas de contestation **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot «adjugé» ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 - L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, compte tenu du caractère caritatif de cette vente l'adjudicataire (acheteur) ne devra acquitter aucune commissions et taxes légales.

b) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) L'appartient à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** serait avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 - Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**.

5 - Prémption de l'État français

L'État français dispose d'un droit de prémption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la prémption dans les 15 jours.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la prémption par l'État français.

6 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. En outre **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

Toute reproduction du catalogue de **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 - Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.

Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

- De 1 à 100 000 euros : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).

- Au-delà de 100 000 euros : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) - Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) - Les véhicules sont vendus en l'état. Les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) - Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprinted, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) - Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. En revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) - Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) - Les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) - Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) - L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 - Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

BANQUE PARTENAIRE :



DESIGN: KYODO/PLEISER



PEFC/10-31-1342

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT

ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

fidh

Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme

RÉVÉLATIONS

VENTE AU PROFIT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME

MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES - AGRÉMENT N° 2001-005

7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES - 75008 PARIS

TÉL. : +33 (0)1 42 99 20 20 - FAX : +33 (0)1 42 99 20 21

WWW.ARTCURIAL.COM - CONTACT@ARTCURIAL.COM